

commandera ce second Corps , quoique les Députés de la Province de Frise ayent fortement sollicité ce Commandement pour le Prince d'Orange & de Nassau leur Stadhouder héréditaire & Capitaine Général.

Les Etats Généraux viennent aussi de nommer les Officiers commandans des vingt Vaisseaux de guerre qu'ils ont fait équiper , conformément à la réquisition du Roi de la Grande Bretagne.

Le Roi de Prusse étant allé prendre les eaux à *Pyrmont* , le Comte de Podewils son Envoyé extraordinaire auprès des Etats Généraux , est allé l'y trouver , & en étant revenu le premier de Juin , il fut le lendemain en conférence avec les principaux Membres du Gouvernement , auxquels il fit savoir que Sa Maj. Prussienne avoit donné des ordres de prendre possession de la Principauté d'*Oostfrise* , qui lui étoit dévoluë par le décès du feu Prince de ce nom , mort sans laisser de postérité. Le Comte de Podewils remit en même-tems un mémoire aux Etats Généraux , portant en substance « Qu'aussi-tôt ce que Sa Maj. Prussienne eut appris la mort du ce Prince d'*Oostfrise* , sa première attention a été ce de donner à L. H. P. une nouvelle marque de ce l'amitié sincère qu'elle désire d'entretenir avec ce elles : Que pour cet effet il a reçu ordre de ce se rendre auprès de L. H. P. & de leur dé- ce clarer que le Roi son Maître ayant résolu de ce se mettre en possession des Etats qui lui sont ce échus par le décès de ce Prince , & de s'y ce maintenir par tous les moyens que le Tout- ce Puissant lui a confiés , Sa Maj. Prussienne n'en ce étoit pas moins disposée à s'entendre avec la ce République , sur ce qui pouvoit , dans cette ce conjoncture , regarder ses intérêts : Qu'il ce

III.

*Le Roi de Prusse fait prendre possession d'Oostfrise*

» étoit